

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
M. Thévenot

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer l'obligation de signalement sonore en cas de perte de contrôle de l'appareil, qui s'applique aux drones en production comme en circulation. En effet, l'ajout d'un tel dispositif aux drones existants implique de rappeler à l'usine près de 40 000 drones, soit 20 % du parc existant. Cette mesure entraînerait ainsi des coûts importants pour les producteurs de drones, et son impact n'a pas été au préalable évalué.